

225C2044

FR0011532225-OP010-A03-E01

3 décembre 2025

Résultat de l'offre publique mixte visant les actions de la société.

VOGO
(Euronext Growth Paris)

- 1 - Euronext a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique mixte visant les actions de la société VOGO, soit du 27 octobre au 28 novembre 2025 inclus, la société ABEO a acquis, par remise de 3 actions ABEO à émettre et 16,40 € pour 16 actions VOGO présentées, 3 925 323 actions VOGO.

Par conséquent, à la clôture de l'offre publique mixte, l'initiateur détient directement 5 295 521 actions VOGO représentant 6 165 087 droits de vote, et de concert avec la société Jalénia¹, 5 299 021 actions VOGO représentant 6 171 387 droits de vote, soit 86,43% du capital et au moins 79,85% des droits de vote de la société² (hors auto-détention de VOGO).

La condition minimale requise en application de l'article 231-9, I du règlement général - à savoir la détention par l'initiateur, seul ou de concert, à l'issue de l'offre, d'un nombre d'actions représentant une fraction du capital ou des droits de vote de la société VOGO supérieure à 50% - est ainsi satisfaite

L'offre a donc une suite positive.

- 2 - Le règlement-livraison de l'offre interviendra selon le calendrier communiqué par Euronext Paris.

Une publication ultérieure précisera les dates et la durée de la réouverture de l'offre conformément aux dispositions de l'article 232-4 du règlement général.

¹ Société civile contrôlée par M. Olivier Estèves (Président-directeur général d'ABEO), et agissant de concert avec ABEO.

² Sur la base d'un capital composé, au 30 novembre 2025, de 6 131 066 actions représentant 7 729 038 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.